Nations Unies S/PV.7613



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7613e séance

Jeudi 28 janvier 2016, à 10 heures

New York

Président :	M. Bermúdez	(Uruguay)
Membres :	Angola	M. Lucas
	Chine	M. Xu Zhongsheng
	Égypte	M. Aboulatta
	Espagne	M. González de Linares Palou
	États-Unis d’Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Bertoux
	Japon	M. Okamura
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nouvelle-Zélande	M. Taula
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Faye
	Ukraine	M. Yelchenko
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

La situation à Chypre

Rapport du Secrétaire général sur l’opération des Nations Unies à Chypre (S/2016/11)

Rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre (S/2016/15)

16-02094 (F)







La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

La situation à Chypre

Rapport du Secrétaire général sur l’opération des Nations Unies à Chypre (S/2016/11)

Rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre (S/2016/15)

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Conseil va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2016/82, qui contient le texte d’un projet de résolution déposé par l’Angola, l’Espagne, les États-Unis d’Amérique, la France, le Japon, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, l’Ukraine et l’Uruguay.

J’appelle l’attention des membres du Conseil sur les documents S/2016/11 et S/2016/15, qui contiennent, respectivement, le rapport du Secrétaire général sur l’opération des Nations Unies à Chypre et le rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

J’informe le Conseil que la présidence du Conseil a rencontré les représentants des parties, qui ont confirmé qu’elles maintenaient leurs positions bien connues concernant la question inscrite à l’ordre du jour. Se fondant sur ces rencontres, avec l’assentiment des membres du Conseil, la présidence est parvenue à la conclusion que le Conseil peut se prononcer sur le projet de résolution dont il est saisi.

Si je n’entends pas d’objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Angola, Chine, Égypte, France, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Fédération de Russie, Sénégal, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, États-Unis d’Amérique, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne de)

Le Président (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l’unanimité en tant que résolution 2263 (2016).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : L’Égypte se réjouit de l’adoption à l’unanimité de la résolution 2263 (2016) sur la prorogation du mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre à Chypre, car elle est convaincue de l’importance du rôle central que joue la Force dans le renforcement de la stabilité à Chypre, notamment à la lumière de la dynamique positive observée dans le processus de négociations entre les deux parties chypriotes et sur la base des engagements qu’elles ont prises en vue de parvenir dans les meilleurs délais à un règlement global et durable de la question de Chypre.

Nonobstant cela, l’Égypte reste convaincue qu’il importait d’indiquer, au treizième alinéa du préambule de la résolution portant sur la question des personnes disparues, la nature et l’identité des bases militaires du nord de Chypre de façon à refléter les réalités sur le terrain. En outre, s’agissant d’une question d’ordre essentiellement humanitaire telle que celle des personnes disparues, il est nécessaire que toutes les parties soient mises devant leurs responsabilités.

L’Égypte insiste pour dire qu’il importe de tout mettre en œuvre pour veiller à ce que le processus politique en cours soit couronné de succès et que toutes les parties se comportent de façon responsable durant les négociations et qu’elles s’abstiennent de toute action qui soit de nature à accroître les tensions ou à entamer la bonne volonté qui règne sur l’île.

L’Égypte souligne aussi, à cet égard, qu’il importe que le règlement de la crise chypriote soit conforme aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et qu’il tienne compte de l’évolution de la situation politique dans la région.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie a voté pour la résolution 2263 (2016) prorogeant le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, qui joue un rôle important dans le maintien de la paix et de la quiétude dans l’île, et nous sommes en faveur des relations et des négociations intercommunautaires.

Toutefois, nous notons que le document présente de graves insuffisances parce que les auteurs de la résolution n'ont pas pris en compte les vues d'un certain nombre de membres du Conseil de sécurité, et parce qu'ils n'ont pas reflété dans le texte un fait évident, à savoir la présence à Chypre, outre les deux communautés chypriotes, d'un troisième acteur, la Turquie, qui maintient sur l'île une présence militaire massive et dont la position concernant le règlement de la question de Chypre n'est pas tout à fait claire. Ceci est illustré, par exemple, par le fait que les forces aériennes turques violent régulièrement l'espace aérien chypriote. Nous sommes convaincus que de telles actions nuisent au climat des négociations en cours, constituent une menace pour l'aviation civile dans la région et doivent cesser.

Nous souhaitons que les parties chypriotes parviennent à un règlement négocié qui soit conforme aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et qui tienne compte des réalités géopolitiques actuelles. À cet égard, nous notons que les mécanismes de sécurité existants, à savoir les systèmes de garanties externes, sont un vestige de l'époque coloniale et n'ont pas leur place au XXIe siècle.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni se félicite chaleureusement de la prorogation du mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) par le biais de la résolution 2263 (2016), adoptée à l'unanimité aujourd'hui. En tant que « rédacteur » sur cette question et en tant que l'un des principaux contributeurs à l'UNFICYP, nous nous réjouissons que la mission ait été prorogée pour une durée supplémentaire de six mois. Nous remercions les collègues des rôles qu'ils ont joués aux fins de l'aboutissement des négociations.

Cette adoption envoie un message positif à un moment porteur d'espoir pour Chypre. Par la résolution 2263 (2016), nous avons réalisé trois choses essentielles. Premièrement, nous nous sommes félicités des progrès enregistrés et de la dynamique favorable qui s'est engagée dans les négociations conduites par les dirigeants en vue de parvenir à un règlement. Deuxièmement, Nous avons pris note de l'évolution positive depuis la dernière prorogation du mandat, notamment pour ce qui est des mesures de confiance. Et, troisièmement, nous avons autorisé un modeste relèvement du niveau des forces de l'UNFICYP pour aider la mission dans sa planification, dans l'espoir qu'un règlement sera obtenu dans un avenir proche.

En tant que « rédacteur », le Royaume-Uni reconnaît qu'il existe des susceptibilités, comme le montre la déclaration faite par mon collègue russe. Nous nous sommes efforcés lors de la rédaction de trouver un juste équilibre entre les questions à forte teneur émotionnelle, et nous pensons que la résolution adoptée à l'unanimité est parvenue à cet équilibre – un équilibre qui fait qu'aucune des parties ne se sente lésée, et qui fait fond sur les termes utilisés dans le rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/2016/11). La résolution bénéficie aussi de l'appui des parties elles-mêmes, et nous nous réjouissons de relever qu'un grand nombre de membres du Conseil l'on parrainée.

Enfin, une dynamique favorable se dégage dans les négociations conduites par les dirigeants en vue de parvenir à un règlement. Le Conseil doit maintenant aider ces dirigeants à parvenir à un règlement. La tâche sera rude, et les dirigeants devront faire constamment preuve de courage pour prendre des décisions difficiles. Ce faisant, ils auront le plein appui du Royaume-Uni, appui que le Ministre britannique des affaires étrangères, Philip Hammond, l'a clairement indiqué signifié lors de sa visite en novembre. Mais l'appui de l'ensemble du Conseil sera aussi essentiel pour que les chances de règlement se concrétisent. Nous avons là une réelle occasion de trouver une issue qui n'a que trop tardé à ce problème de longue date. Aidons les dirigeants à saisir cette occasion.

M. Pressman (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis appuient pleinement la prorogation du mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. Nous félicitons les deux dirigeants chypriotes pour leur détermination à accomplir des progrès notables en vue de parvenir à un règlement global du problème de la longue division de l'île et de réunifier Chypre au sein d'une fédération bicommunautaire et bizonale.

Comme le Secrétaire d'État des États-Unis, John Kerry, l'a récemment déclaré au Forum économique mondial, nous sommes déterminés à appuyer « la meilleure chance qui se présente depuis des décennies de parvenir à un règlement de la question de Chypre ». Les États-Unis sont optimistes quant à l'obtention d'un règlement, mais nous savons qu'il faudra compter sur la persévérance des deux dirigeants, ainsi que sur l'appui de la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité.

Il est regrettable que, dans sa déclaration, un membre du Conseil ait tenté de politiser cette adoption consensuelle. Nous exhortons tous les membres du Conseil à aborder la question de Chypre sans arrière-pensées politiques ultérieures fondées sur des facteurs externes, et dans l’intérêt des Chypriotes.

La séance est levée à 10 h 20.